



WEBINAIRE

LES FORMATIONS FFF EN APPRENTISSAGE

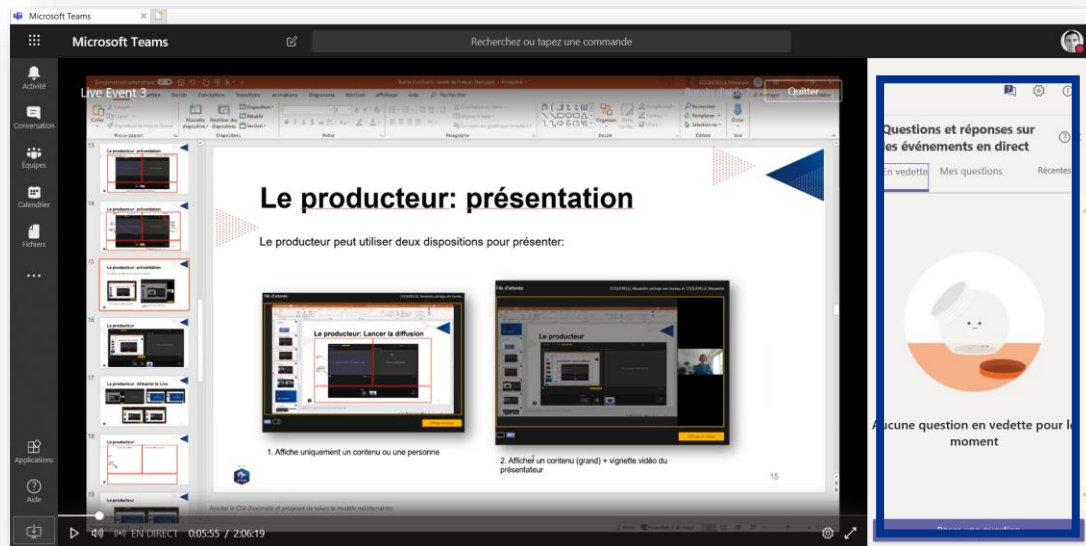
Découvrez les formations proposées par la FFF en apprentissage pour la saison 2026 - 2027

JEU.
26
MARS

de 18h à 19h

Fonctionnement du webinaire

- Seuls les intervenants ont la possibilité de s'exprimer à l'oral au cours du webinaire
- En cas de question, nous vous invitons à utiliser la boîte de dialogue **Questions – Réponses** depuis votre logiciel **Microsoft Teams** : un expert de l'apprentissage vous **répondra directement** !



REDIFFUSION

Le webinaire sera disponible en rediffusion sur Dailymotion

La présentation Powerpoint vous sera envoyée par email

Interlocuteurs CFA des Métiers du Football et Direction Technique Nationale



Vincent CHEVALIER

Responsable
apprentissage



Jérémy LESELLIER

Conseiller Technique
National



Théophile MONNIER

Référent
administratif

SOMMAIRE



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

1

Contexte

2

La formation

3

Les acteurs

4

Les
finances

5

Les démarches



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

1

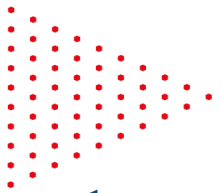
Contexte

Création du CFA et relations avec les UFA

- ▶ L'Institut Emploi Formation du Football (IEFF) a créé en **mars 2019** le **Centre de Formation des Apprentis (CFA) des Métiers du Football**
- ▶ Le CFA met en place les **formations en apprentissage suivantes** :
 - ⇒ Brevet de Moniteur de Football (BMF) – niveau 4
 - ⇒ Brevet de Moniteur de Football – BPJEPS – niveau 4
 - ⇒ Brevet de Moniteur de Football – DEUST – niveau 5
 - ⇒ Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative – CDSSA – niveau 5
 - ⇒ Brevet d'Entraîneur de Football (BEF) – niveau 5
- ▶ Ces formations se déroulent **sur le territoire des Ligues régionales** qui sont Unités de Formation en Apprentissage (UFA)
- ▶ Le CFA dispose d'une **reconnaissance de la qualité** de sa formation à travers le **certificat Qualiopi**

Saison 2025/2026

- **Près de 900 apprentis**
- **Près de 750 clubs employeurs**
- **13 Ligues régionales**



Des avantages pour l'apprenti ...

Obtenir un diplôme professionnel **reconnu** dans le milieu du football



Bénéficier de la **gratuité** des frais de formation



Être **rémunéré**, pendant sa formation, en tant que salarié

... et des devoirs



Respecter l'**intégralité** des temps de formation



Respecter son **contrat** de travail



Une formation des droits et des devoirs



Des avantages pour le club ...



Former un futur salarié et lui apprendre un métier



Intégrer un jeune à la vie du club et le fidéliser



Bénéficier **d'avantages** financiers lors du recrutement

... et des devoirs



Respecter les **procédures** administratives et le contrat de travail en lien avec la formation



Accompagner l'apprenti tout au long de son contrat d'apprentissage



Une formation des employeurs





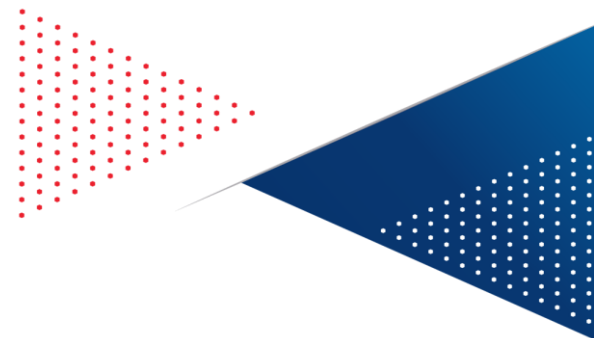
INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

2

La formation



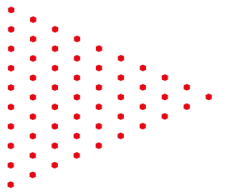
INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



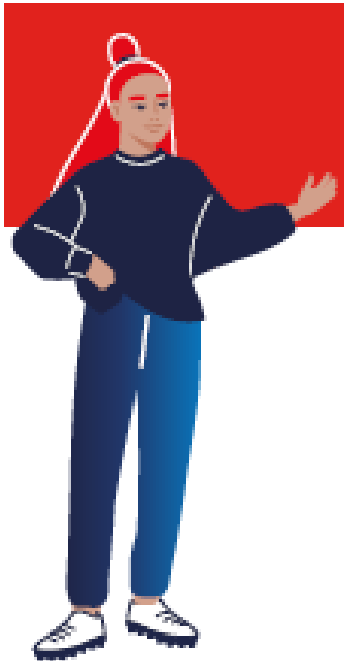
2.1

Le BMF en apprentissage

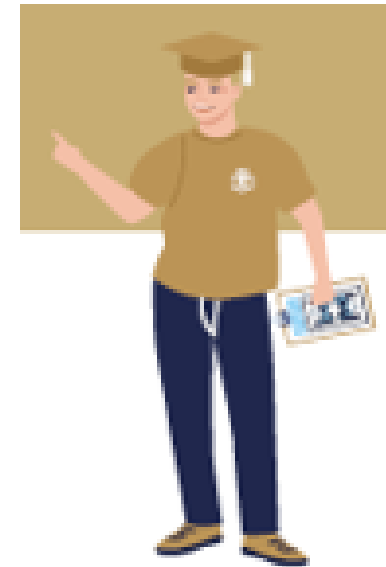




Le métier de moniteur de football



- Bloc 1 : Développer des projets dans le cadre d'un club ou d'une structure labellisée FFF
- Bloc 2 : Animer des séances de football, en sécurité, en fonction du public visé : U6 à U13, U14 à U19 ou seniors
- Bloc 3 : Accompagner les équipes en compétition, en sécurité, en fonction du public visé : U6 à U13, U14 à U19 ou Séniors



Les compétences du moniteur de football

Référentiel de compétences BLOC 1

Concevoir un projet

Mettre en œuvre les actions du projet

Evaluer les actions du projet

Présenter le projet

Communiquer sur les actions du projet

Modules de formation

M1 : Conception et mise en œuvre d'un projet

M2 : Le métier de moniteur de football / La professionnalisation

M3 : les ateliers de l'apprenance



Les compétences du moniteur de football



Référentiel de compétences BLOC 2

Construire une séance (U6 à Séniors)

Elaborer une séance

Concevoir une séance intégrant une nouvelle pratique

Créer un climat d'apprentissage favorable

Animer une séquence en sécurité

Modules de formation

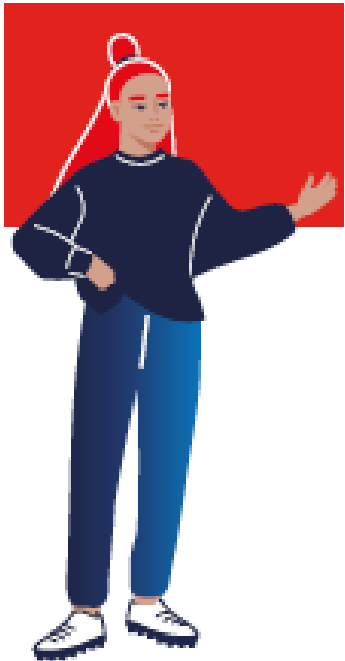
M4 : Programmation et organisation des apprentissages

M5 : construire la séance et l'analyser

M6 : les nouvelles pratiques

M7 : les passages MSP

Les compétences du moniteur de football



Référentiel de compétences BLOC 3

Accomplir les formalités
administratives et
réglementaires

Sensibiliser les joueurs (règles
de sécurité, éthique sportive)

Encadrer une équipe en
compétition

Evaluer le jeu de son équipe

Modules de formation

M8 : Gestion des compétitions

M9 : Citoyenneté / Arbitrage

M10 : Connaissance du jeu /
Coaching

FICHE DE POSTE (EXEMPLE)

Agent de développement sportif qui aura pour missions de **concevoir**, **coordonner** et **piloter** les projets de développement au sein du club.
Il devra mener des actions aussi bien **sportives qu'administratives**.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions administratives

- Participer à la gestion administrative du club
- Gérer les inscriptions, le suivi des licences et les cotisations
- Participer à l'élaboration et au suivi des dossiers de financement

Missions sportives

- Préparer et animer des séances pédagogiques pour le U8/U9 et U14/U15
 - Mettre en place des activités sportives
 - Assurer le relationnel pédagogique avec les parents

Missions de développement

- Augmenter le nombre de licenciés
- Développer de nouvelles sources de financement : partenariats, actions de promotion, ...
- Gestion administrative et financière des projets et évaluations

SAVOIRS-ETRE

Être dynamique, organisé et polyvalent

Avoir des capacités de communication

**Être capable de travailler en équipe,
bon sens du relationnel**

Faculté d'adaptation et prise d'initiative

EMPLOI DU TEMPS TYPE EN CLUB (EXEMPLE)

HORAIRES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	8h30 – 10h00		Travail Personnel Commandes Formation	Missions sportives	Missions Développement		Missions Sportives Animation pédagogique	
	10h30 – 12h30							
12h30 – 14h00		DÉJEUNER						
APRÈS -MIDI	14h00 – 15h30	Missions Administratives	Missions Sportives Animation pédagogique	Missions sportives Animation pédagogique	Technique	Missions Administratives	Missions Sportives Animation pédagogique	
	15h30 – 17h30					Missions Sportives Animation pédagogique		
SO IR	18h – 21h			Optionnelle		Optionnelle		
35h		3h30	7h	7h	7h	3h30	7h	

PRÉREQUIS BMF

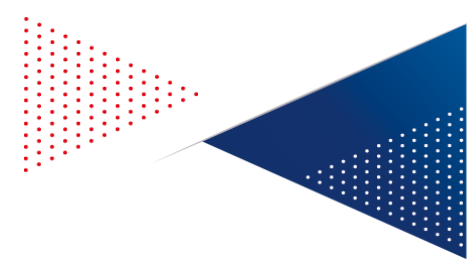


PRÉREQUIS

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus
- Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
- Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours

Le Dispositif BMF



Contrat d'apprentissage de 12 mois avec 35h/semaine
Plus de 400h de formation + accompagnement
Rythme de l'alternance : 3 semaines en club/ 1 semaine en Institut

10 semaines de formation
en Centre
+
Stage en immersion
Maître de stage

FORMATION OUVERTE A
DISTANCE
Asynchrone
Synchrone

MISE EN SITUATION
PROFESSIONNELLE
EN CLUB
Une équipe en
responsabilité – 150h
Développer le projet du
club – 60h
Maître
d'apprentissage/Tuteur

Certification en institut

Les contenus

Communication

Expression écrite et orale (Lire, dire, écrire)
Les réseaux sociaux
Animer des réunions
La communication non violente

La professionnalisation

Les différentes missions en clubs
Les différents types de contrats
Le droit du travail (modulation)
Le coût de l'emploi – Plan de financement
Le financement de l'emploi
L'environnement institutionnel
Comprendre la gouvernance d'une association
S'insérer et Pérenniser son emploi

Le projet associatif

La méthodologie de projet
L'implication et la gestion des parents
Les activités et services nouveaux
Le temps périscolaire/scolaire
La démarche de pratique physique et de santé
La dimension RSO/RSE dans le projet club
La politique de la ville ou de zone de revitalisation rurale

La connaissance de l'activité

L'entraînement et le coaching
La connaissance du joueur/se
La connaissance du jeu
La connaissance de soi
La connaissance de l'environnement
La sensibilisation à l'arbitrage
La préparation physique
La gestion de groupe

L'éthique, l'intégrité et la sécurité

Ethique, Intégrité
La sécurité des pratiquants
La protection des mineurs
Les discriminations
Le pacte républicain
Colosses au Pied d'argile – 8h

Les outils de gestion du Moniteur

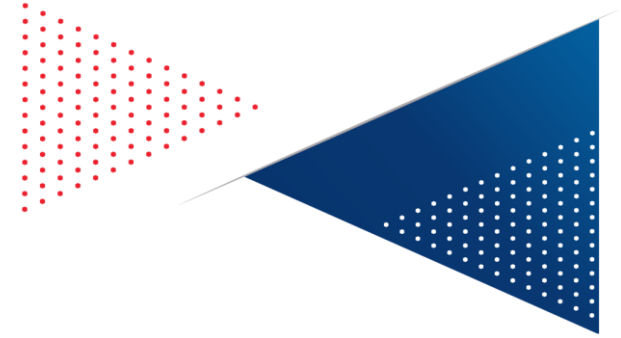
Outils FFF Footclub, FMI, LIFE,
Coach adjoint, Tactical Pad, ...

Tous les Footballs/Publics

Les Nouvelles pratiques
Le Handi-Foot
Le foot adapté
La pratique féminine
Le football à l'école



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

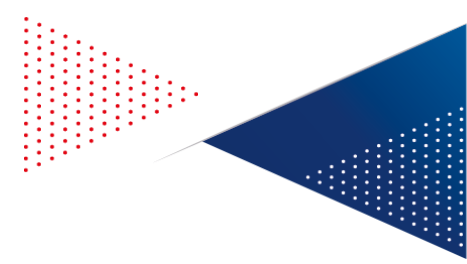


2.2

Le BEF en apprentissage



Brevet d'Entraîneur de Football



- **Le métier de l'apprenti entraîneur :**

- Mettre en œuvre le projet sportif du club ou de la structure
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage
- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure

- **Rythme de l'alternance :**

- Contrat d'apprentissage de 12 mois avec 35h/semaine
- 400h de formation + accompagnement
- 3 semaines en entreprise / 1 semaine en formation
- 2 stages d'observation en structures autres que celles du club employeur

Titre à Finalité Professionnelle de niveau 5 inscrit au RNCP



Totalité des frais pédagogiques de la formation pris en charge par l'OPCO AFDAS



Les contenus



Le projet Sportif

Méthodologie de projet
L'analyse des pratiques
L'environnement institutionnel et juridique

L'entraînement en toute sécurité

Les facteurs de la performance
Connaissances fondamentales en
physiologie, anatomie, bio-mécanique,
myologie
La charge d'entraînement
Programmation, périodisation, planification

La conduite de séance

Les méthodes pédagogiques
Les procédés d'entraînement
La conduite et l'animation des séances

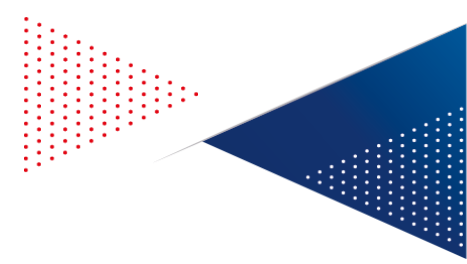
Les outils de gestion de l'Entraîneur

Outils FFF Footclub, FMI, LIFE,
Coach adjoint, Tactical Pad, ...

Le coaching

Préparation et gestion de la compétition
Projet de jeu
Analyse de l'activité
Management
Connaissance de soi

FICHE DE POSTE (EXEMPLE)



Agent de développement sportif et entraîneur qui aura pour missions de **concevoir**, **coordonner** et **piloter** les projets de développement au sein du club.
Il devra mener principalement des actions **sportives**.

MISSIONS PRINCIPALES

Missions administratives

- Participer aux actions de communication, de promotion et de gestion du club ou de la structure ;
- Effectuer le suivi de l'activité du football et la coordination des intervenants et accompagnateurs du club ou de la structure

Missions sportives et de développement

- Mettre en œuvre le projet sportif d'un club ou d'une structure de football au minimum de niveau régional dans le champ des différentes pratiques du football amateur (tous âges) ;
 - Entraîner une équipe au minimum de niveau régional ;
- Assurer, en autonomie la conception de cycles et la conduite de séances d'entraînement en football, intégrant des notions d'arbitrage ;
 - Diriger une équipe au minimum de niveau régional

SAVOIRS-ETRE

Être dynamique, organisé et polyvalent

Avoir des capacités de communication

**Être capable de travailler en équipe,
bon sens du relationnel**

Faculté d'adaptation et prise d'initiative

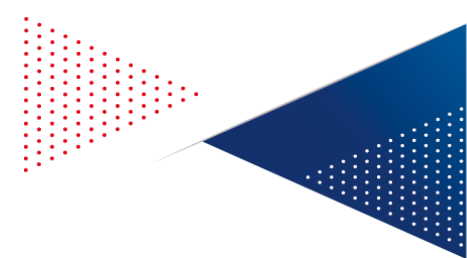
PREREQUIS BEF

PRÉREQUIS

Exigences préalables à l'entrée en formation :

- Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus
 - Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours
 - Être titulaire du PSC1 ou de l'Attestation de Formation aux Premiers Secours
- Et
- Être titulaire du BMF
- Ou
- Être ou avoir été joueur/se au niveau national en Ligue 1, Ligue 2, D1 ou D2 féminine, N1, N2, N3, CFA, CFA2 ou D1 Futsal pendant 100 matches en seniors
- Ou
- Être titulaire du BEES 1° option Football
- Ou
- Être titulaire du BPJEPS, mention « football »

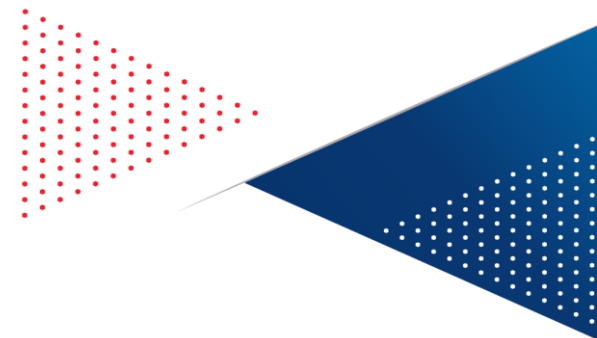
EMPLOI DU TEMPS TYPE EN CLUB (EXEMPLE)



HORAIRES		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
MATIN	8h30 – 10h00		Administration	Technique	Administration		Organisation et/ou animation pédagogique	
	10h30 – 12h30							
12h30 – 14h00		DÉJEUNER						
APRÈS-MIDI	14h00 – 15h30	Administration	Technique	Organisation et animation pédagogique	Technique	Administration	Organisation et/ou animation pédagogique	
	15h30 – 17h30					Organisation et animation pédagogique		
SOIR	18h – 21h			Optionnelle		Optionnelle		
35h		3h30	7h	7h	7h	3h30	7h	

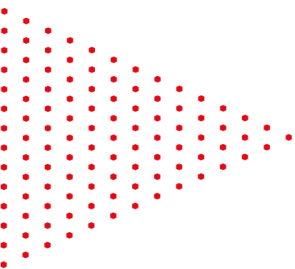


INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



2.3

Les formations bi-qualifiantes



La formation bi-qualifiante : un parcours sur deux ans

BMF – DEUST AGAPS

- ⇒ L'apprenti suit le **BMF auprès de la Ligue** et le **DEUST AGAPS auprès de l'Université**
- ⇒ Dispositifs existants :
 - ⇒ Université de Dijon
 - ⇒ Université de Valence
- ⇒ Contrat d'apprentissage de **deux ans** et obtention des **deux diplômes**

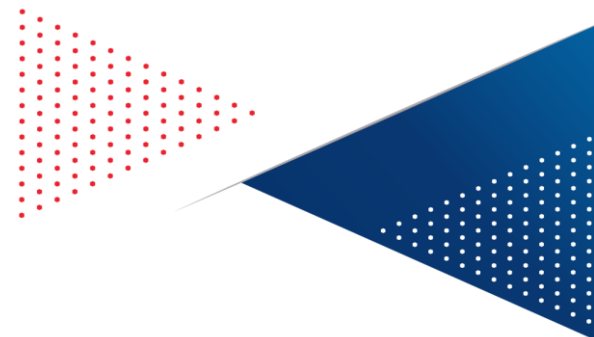
BMF – BPJEPS APT

- ⇒ L'apprenti suit **en parallèle** le BMF et le BPJEPS APT
- ⇒ Dispositifs existants :
 - ⇒ Ligue des Pays de la Loire
 - ⇒ Ligue du Centre Val-de-Loire
- ⇒ Contrat d'apprentissage de **deux ans** et obtention des **deux diplômes**

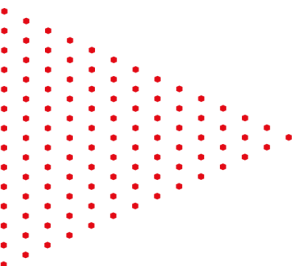
→ **Renseignez-vous auprès des Ligues régionales**



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



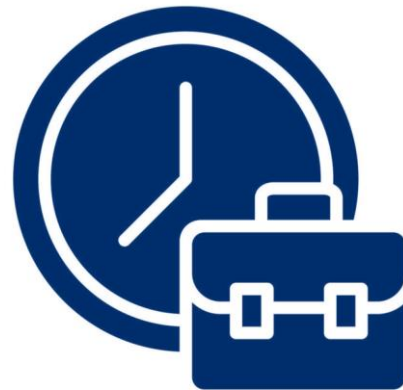
2.4 Le CDSSA



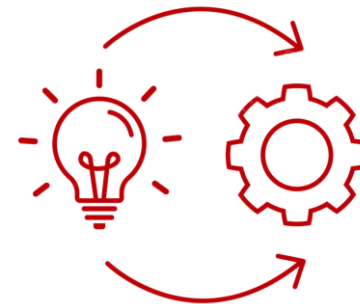
TFP Chargé de Développement d'une Structure Sportive Associative

Une formation complémentaire à notre offre

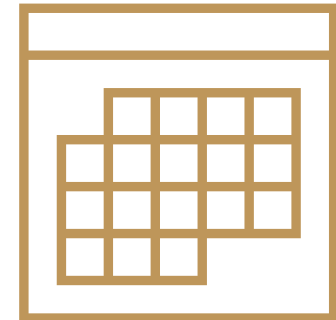
- ▶ **TFP de niveau 5 de la branche du Sport et enregistré au RNCP**
- ▶ **Habilité par un organisme certificateur : OC Sport**



**602 h + 7 h
de formation**



**400 h en
club**



12 mois

Des prérequis à prendre en compte...

Justificatif d'identité



Quatre blocs de compétences

BLOC 1

Accompagner le projet de développement d'une structure sportive associative

BLOC 2

Gérer l'administration et les ressources d'une structure sportive associative

BLOC 3

Gérer les activités sportives et leur équipement au sein d'une structure sportive associative

BLOC 4

Organiser un évènement ponctuel au sein de la structure sportive associative



FORMATION CDSSA

CHARGÉ DE DÉVELOPPEMENT DE STRUCTURE SPORTIVE ASSOCIATIVE

TITRE À FINALITÉ PROFESSIONNELLE DE NIVEAU 5

DE SEPTEMBRE 2025 À DÉCEMBRE 2026

LES CONDITIONS D'INSCRIPTIONS

- ▶ Être étudiant, salarié, demandeur d'emploi ou en reconversion
- ▶ Être titulaire d'un Bac ou d'un diplôme équivalent (niv. 4)
- ▶ Être titulaire du PSC1 ou diplôme équivalent
- ▶ Être en possession d'une carte d'identité valide
- ▶ Justifier d'un an d'expérience dans une association sportive

LES OBJECTIFS DE LA FORMATION

FORMER AU DÉVELOPPEMENT, À LA GESTION ET À LA STRUCTURATION DES ORGANISATIONS SPORTIVES ET ASSOCIATIVES À TRAVERS 4 BLOCS :

- ▶ Accompagner un projet de développement associatif (Bloc 1)
- ▶ Gérer l'administration, les ressources humaines et les finances d'une structure (Bloc 2)
- ▶ Organiser et coordonner les activités sportives et leurs équipements (Bloc 3)
- ▶ Concevoir et mettre en place des événements sportifs ponctuels (Bloc 4)

Territoires concernés :

- ▶ Auvergne Rhône Alpes
- ▶ Bretagne
- ▶ Centre Val-de-Loire
- ▶ Hauts de France
- ▶ Méditerranée
- ▶ Occitanie

LE CONTENU



DURÉE : +600H DE FORMATION EN PRÉSENTIEL ET DISTANCIEL ET 400H EN CLUB

FORMAT : APPRENTISSAGE OU FORMATION CONTINUE

THÉMATIQUES ABORDÉES

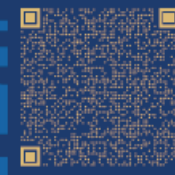
- ▶ Sociologie
- ▶ Gestion administrative et financière
- ▶ Ressources humaines
- ▶ Juridique
- ▶ Partenariats
- ▶ Événementiel
- ▶ Communication
- ▶ Activités sportives
- ▶ Responsabilité sociétale des organisations (RSO)



UN SÉMINAIRE D'UNE SEMAINE AU SIÈGE DE LA FFF

LES MÉTIERS ACCESSIBLES À LA SUITE DE LA FORMATION

- ▶ Responsable administratif et financier
- ▶ Chargé(e) de développement
- ▶ Chargé(e) de communication
- ▶ Chargé(e) de mission
- ▶ Chef(fe) de projet événementiel ou partenariats
- ▶ Autres fonctions dans les organisations sportives associatives locales, régionales ou nationales



INFORMATIONS ET MODALITÉS D'INSCRIPTIONS SUR [MAFORMATION.FFF.FR/CDSSA](https://maformation.fff.fr/cdssa)

Accessibilité de nos formations

- ▶ Nos formations en apprentissage peuvent être **accessibles** aux personnes en situation de handicap grâce à la mise en œuvre **d'aménagements spécifiques et individualisés**
- ▶ Procédure : un **dossier** doit être déposé *2 mois* avant les tests de sélection
- ▶ Contrat d'apprentissage
 - ≡ La case RQTH pourra être cochée
 - ≡ Aide aux employeurs : **6000€** qu'importe le niveau de diplôme et la taille de l'entreprise

[Demande de dispositions particulières](#)

Référent Handicap

Au sein de chaque Ligue Régionale un référent handicap est présent pour vous accompagner tout au long de votre parcours et dans l'ensemble de vos démarches



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

3

Les acteurs

Les acteurs de l'apprentissage

CLUB

MAÎTRE
D'APPRENTISSAGE

EMPLOYEUR

TUTEUR



APPRENTI

CFA*

RESPONSABLE
PÉDAGOGIQUE

UFA**/IR2F

FORMATEURS

RÉFÉRENTS
ADMINISTRATIFS

FÉDÉRAL / RÉGIONAL

Point de vigilance : les conditions à respecter pour le maître d'apprentissage

- ▶ Le maître d'apprentissage est **renseigné** sur le contrat d'apprentissage
- ▶ Il doit être
 - ⇒ Soit **Président** du club (ou Vice-Président s'il a la fonction employeur dans les Statuts)
 - ⇒ Soit **salarié** du club
- ▶ Le club doit donc bien **vérifier**
 - ⇒ Son nombre d'apprentis par rapport à son nombre potentiel de maître d'apprentissage (1 maître d'apprentissage pour 2 apprentis maximum)
 - ⇒ Son espace AFDAS : mettre à jour les informations



Répartition des missions



CENTRE
DE FORMATION
DES MÉTIERS
DU FOOTBALL

CFA DES MÉTIERS DU FOOTBALL

- Accompagnement RH des apprentis et employeurs
 - Edition des contrats
- Animation des formations employeurs et ateliers droits et devoirs
- Edition des cartes étudiantes et commande des équipements
 - Envoi de la newsletter mensuelle



LIGUE REGIONALE

- Accueil des apprentis et des employeurs
- Organisation pédagogique de la formation
- Gestion administrative des sessions
 - Relais du CFA sur l'accompagnement RH



CLUB EMPLOYEUR

- Accueillir et intégrer l'apprenti dans la structure
- Etablir la fiche de poste et l'emploi du temps
- Encadrer les missions administratives et pédagogiques de l'apprenti
 - Assurer le suivi formation/club
- Accompagner l'apprenti sur le projet club

Témoignages



Laurence JOURDANT

Présidente – US Athis (Normandie)

- Présentation
- Pourquoi le choix de l'apprentissage
- La pérennisation du poste



Louise DEFIN

Apprenti CDSSA – District des Côtes d'Armor (Bretagne)

- Présentation
- Parcours de formation et choix de l'apprentissage
- Perspectives d'après-contrat



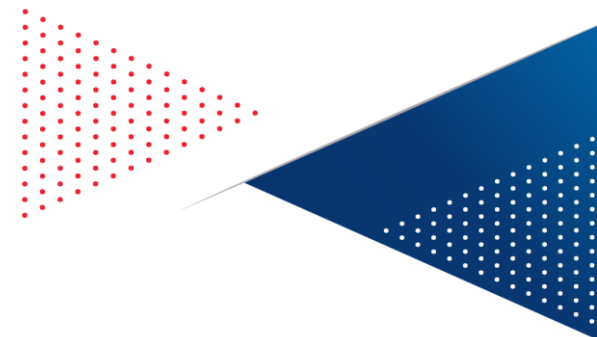
INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

4

Les finances



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



4.1

La rémunération



Rémunération des apprentis – Toutes formations

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Coûts complémentaires
Salaire brut	492,22€	783,9€	979,7€	1 848,42€	
- Estimation charges sociales	2€	2€	15€	210€	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge maximale de l'apprenti de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale
Estimation salaire net mensuel	490,22€	781,9€	964,7€	1 638,42€	
Estimation salaire net annuel	5 882,64€	9 382,8€	11 576,4€	19 661,04€	

Rémunération des apprentis – 2^{ème} année (bi-qualification)

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Coûts complémentaires
Salaire brut	711€	929,74€	1 127,5€	1 848,42€	
- Estimation charges sociales	2€	2€	15€	210€	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge maximale de l'apprenti de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale
Estimation salaire net mensuel	709€	927,74€	1 112,5€	1 638,42€	
Estimation salaire net annuel	8 508€	11 132,88€	13 350€	19 661,04€	

Points de vigilance

- ▶ Les salaires minimums des apprentis sont calculés **en fonction du SMIC ou du SMC** : ceux-ci peuvent **évoluer à la hausse** au cours de la saison et donc **augmenter** le salaire à verser
- ▶ En cas de **changement de tranche d'âge**, l'apprenti bénéficiera d'une **majoration de salaire** le mois suivant son jour d'anniversaire
- ▶ En cas **d'obtention préalable du BPJEPS en apprentissage**, l'apprenti BMF bénéficie d'une **majoration de 15 points de pourcentage** de sa rémunération minimale (sauf pour les + de 26 ans)



Coûts pour l'employeur – BMF ou BMF/BPJEPS 1^{ère} année

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations charges sociales (hors Alsace-Moselle)	492,22€ + 10€	783,9€ + 10€	979,7€ + 15€	1 848,42€ + 45€	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
- Aide de l'Etat	416,6€	416,6€	416,6€	416,6€	
Estimation Reste à charge mensuel	85,62€	377,3€	578,1€	1 476,82€	
Estimation Reste à charge annuel	1 027,44€	4 527,6€	6 937,2€	17 721,84€	

Coûts pour l'employeur – BEF ou CDSSA ou BMF/DEUST 1^{ère} année

TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations charges sociales (hors Alsace-Moselle)	492,22€ + 10€	783,9€ + 10€	979,7€ + 15€	1 848,42€ + 45€	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
- Aide de l'Etat	375€	375€	375€	375€	
Estimation Reste à charge mensuel	127,22€	418,9€	619,7€	1 518,42€	
Estimation Reste à charge annuel	1 526,64€	5 026,8€	7 436,4€	18 221,04€	

Coûts pour l'employeur – BMF/BPJEPS 2^{ème} année

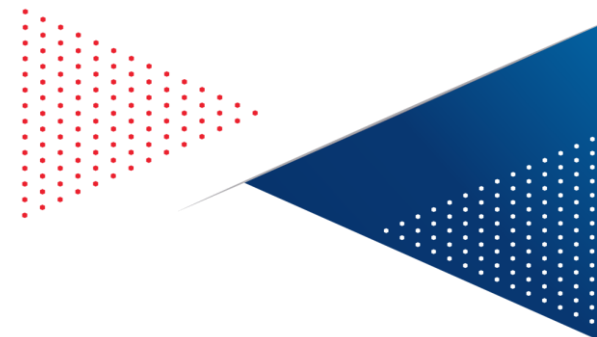
TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations charges sociales (hors Alsace- Moselle)	711€ + 10€	929,74€ + 10€	1 127,5€ + 15€	1 848,42€ + 45€	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
- Aide de la FFF	400€	400€	400€	400€	
Estimation Reste à charge mensuel	321€	539,74€	742,5€	1 493,42€	
Estimation Reste à charge annuel	3 852€	6 476,88€	8 910€	17 921,04€	

Coûts pour l'employeur – BMF/DEUST 2^{ème} année

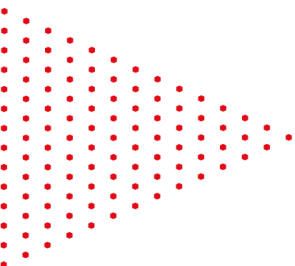
TYPE DE COÛT	-18 ANS	18 À 20 ANS	21 À 25 ANS	+ DE 26 ANS	Coûts complémentaires
Salaire brut + Estimations charges sociales (hors Alsace- Moselle)	711€ + 10€	929,74€ + 10€	1 127,5€ + 15€	1 848,42€ + 45€	<ul style="list-style-type: none"> ○ Mutuelle : prise en charge minimale de l'employeur de 50% ○ Hébergement et restauration : à voir avec la Ligue régionale ○ Médecine du travail : 100 €/an (estimation)
- Aide de la FFF	360€	360€	360€	360€	
Estimation Reste à charge mensuel	361€	579,74€	782,5€	1 533,42€	
Estimation Reste à charge annuel	4 332€	6 957€	9 390€	18 401€	



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL



4.2 Les aides



Les aides à destination des employeurs

Aide aux employeurs d'apprentis

- ⇒ **Aide de l'Etat** pour chaque contrat d'apprentissage, apprentis mineurs comme majeurs, sur la **première année** du contrat (*sauf pour les entreprises de plus de 250 salariés*)
- ⇒ Dépôt du contrat **effectué directement par le CFA** vers l'AFDAS
- ⇒ Aide versée tous les mois **si le contrat est bien enregistré** et **après versement du salaire** de l'apprenti et **édition du bulletin de paie**
- ⇒ Aide **différente en fonction des diplômes** :
 - ⇒ **416€** par mois pour le BMF et BMF-BPJEPS 1^{ère} année (5000€ à l'année)
 - ⇒ **375€** par mois pour le BEF, le CDSSA et le BMF-DEUST 1^{ère} année (4500€ à l'année)

Aide de la FFF

- ⇒ **Une aide** pour les 2^{èmes} années du BMF-BPJEPS (**400€** par mois) et BMF-DEUST (**360€** par mois) pour compenser l'absence d'aide de l'Etat (pour les **clubs amateurs** uniquement)
- ⇒ Aide versée **en deux temps** sur la base des bulletins de salaire

Aide à la fonction de maître d'apprentissage

- ⇒ **100€ par mois** versés à la **fin** du contrat d'apprentissage dans une limite de **1000€** pour les clubs de moins de **11 salariés**
- ⇒ Formulaire à déposer sur la **plateforme de l'AFDAS** au moment du **dépôt** du contrat
- ⇒ Envoi d'une **facture par le CFA** en fin de saison

Aide au financement des frais annexes

- ⇒ Frais annexes : frais d'hébergement et de restauration liés à la formation
- ⇒ Dossier Fafa Formation à **effectuer en ligne** : <https://maformation.fff.fr/5-le-fonds-d-aide-au-football-amateur-fafa.html>
- ⇒ Versement de l'aide **après la fin du contrat** d'apprentissage

Les aides à destination des apprentis

Premier équipement

- ⇒ Une **dotation Nike**
- ⇒ Un abonnement au magazine en ligne **Vestiaires**
- ⇒ Un pack **Microsoft Office**

Autres aides

- ⇒ Aide AFDAS pour les frais annexes
- ⇒ Dossier FAFA Formation à **effectuer en ligne** : <https://maformation.fff.fr/5-le-fonds-d-aide-au-football-amateur-fafa-.html>
- ⇒ Aides **au logement** : CAF, Action Logement, ...
- ⇒ Prime d'activité pour certains apprentis



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

5

Les démarches

Calendrier

1

MARS - AVRIL

Inscription en ligne des candidats aux tests de leur Ligue : [BME](#) / [BEF](#)

Identification de potentiels apprentis par les clubs

2

MAI - JUIN

Tests de sélection

3

JUIN - JUILLET

Formation des employeurs d'apprentis par le CFA et les Ligues

Début des formations BEF en apprentissage en Ligue

4

JUIN - AOÛT

Transmission des formulaires Forms aux apprentis et employeurs par le CFA

Edition des contrats d'apprentissage par le CFA et signature électronique

5

AOÛT - SEPTEMBRE

Début des formations BMF / CDSSA en apprentissage en Ligue

Ateliers droits et devoirs des apprentis organisés par le CFA

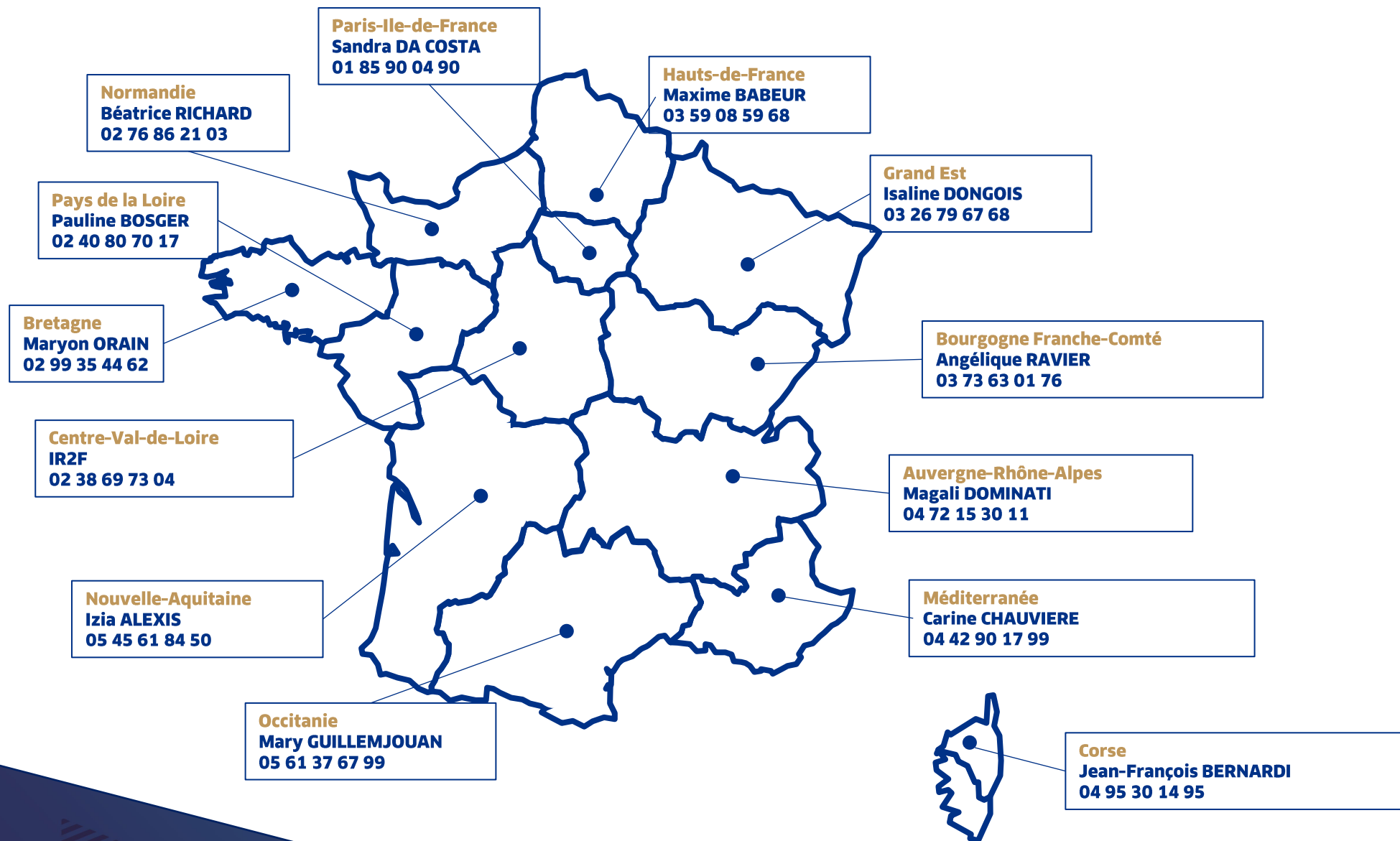
Point de vigilance : les dates de contrat et chevauchement éventuels

- ▶ Le contrat d'apprentissage avec le CFA des Métiers du Football doit **commencer au plus tard au 1^{er} jour de formation** soit au **positionnement** (fin août BMF / mi-juillet BEF)
- ▶ L'apprenti doit être **libre de tout contrat** au moment du début de contrat avec le CFA
- ▶ Le club doit donc bien vérifier
 - ⇒ La **date de fin de contrat** de son apprenti s'il est actuellement en formation
 - ⇒ Les éventuels **rattrapages** pour obtenir son diplôme actuel



Il n'y a pas de dérogation possible

Contacts utiles Ligues régionales



Contact du CFA

Retrouvez toutes les informations sur notre site web : <https://maformation.fff.fr/1-le-centre-de-formation-des-apprentis-des-metiers-du-football/index.html>



cfa.ieff@fff.fr

01 44 31 77 00

Vincent CHEVALIER

Responsable
apprentissage



Théophile MONNIER

Référent
administratif



INSTITUT EMPLOI
FORMATION
DU FOOTBALL

MERCI